SEANCE DE LA RÉUNION ANNUELLE COMMUNE ET PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 14 DECEMBRE 2023

PRESENT(E)S :

Commune de Vresse-sur-Semois :
Mmes et MM. Arnaud ALLARD, Bourgmestre-Président ;
Frédéric MARTIN, Yves Marie THERET, Pascaline RENARD, Echevin(e)s ;
André ROBINET, Myriam LAURANT, David DURUISSEAU, Véronique LIEGEOIS-SOENEN, Alain WILEMME, Eloïse BODET, Conseillers(ères) communaux(ales) ;
Sylvain BOSSART, Directeur général.

CPAS de Vresse-sur-Semois :
Mmes et MM. Isabelle MAROIT, Présidente du CPAS ;
Laurent BIENFAIT, Philippe FELTEN, *Myriam LAURANT*,
Eva LOISON, François LUCKX, Alain MINCIER,
***Véronique LIEGEOIS-SOENEN*, Françoise HARDENNE, Conseillers(ères) de l'action sociale ;**
Mélanie WILEMME, Directrice générale f.f.

La réunion est ouverte à XXhXX

A. SEANCE PUBLIQUE

1. ENTITES CONSOLIDEES - CPAS – APPROBATION DU RAPPORT DE SYNERGIES – ANNEE 2023

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-11 ;

Vu la Loi organique du 08 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, notamment l'article 26bis, §5 ;

Considérant leurs liens fonctionnels, les communes et CPAS sont des entités proches tout en étant juridiquement distinctes ;

Considérant que les synergies entre pouvoirs publics apparaissent comme une démarche de bon sens répondant au double objectif de rationalisation des dépenses et de bonne gouvernance. Si ces collaborations renforcées engendrent des économies d'échelle, elles ont aussi un impact positif sur les relations de travail entre les deux institutions ;

Considérant qu'une réunion conjointe annuelle et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale doit être tenue et que cette réunion a pour objet obligatoire la présentation du rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale, ainsi que les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune ;

Considérant que le rapport annuel sur les synergies doit comprendre au moins les grilles et tableaux suivants :
1) un tableau de bord des synergies réalisées et en cours ;
2) un tableau de programmation annuelle des synergies projetées ;
3) pour chaque type de service de support, une matrice de coopération ;
4) une grille de synthèse déterminant un niveau global de rassemblement des services de support ;
5) un tableau des marchés publics ;

Vu le projet de rapport annuel en annexe ;

Vu l'avis favorable du Comité de concertation entre la Commune et le CPAS en date du 25 octobre 2023 ;

Vu la présentation du rapport annuel devant la réunion conjointe commune publique entre le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale ;

Sur proposition du Collège communal ;

DEBAT :

Article 1er : sur le rapport annuel des synergies entre la Commune et le CPAS de Vresse-sur-Semois.

2. PROJECTION DE LA POLITIQUE SOCIALE LOCALE

Vu le Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-11 ;

Vu la Loi organique du 08 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, notamment l'article 26bis, §5 ;

Considérant que l'article 26 bis précité prévoit, notamment, qu'une projection de la politique sociale locale est présentée à la séance au cours de laquelle le conseil communal et le conseil de l'action sociale, réunis conjointement, débattent du rapport relatif aux synergies ;

Ouï la présentation de Madame ISABELLE MAROIT, Présidente du C.P.A.S., quant à la politique sociale développée au C.P.A.S. de Vresse-sur-Semois ;

Ouï les débats en séance ;

DEBAT

Article 1er : sur la présentation de la Politique Sociale du C.P.A.S. de Vresse-sur-Semois.

La séance est clôturée.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général, **Le Bourgmestre-Président,**

Sylvain BOSSART **Arnaud ALLARD**

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale f.f., **La Présidente du CPAS,**

Mélanie WILEMME **Isabelle MAROIT**